

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 076-200023414-20211215-C2021\_0597-DE

# PRIX DE L'EAU POTABLE applicable à partir du 1er janvier 2022

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 à l'ensemble des 71 communes de la Métropole Rouen Normandie

## TARIFS METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### I - ABONNEMENT ET PRESTATIONS SERVICE

Frais d'accès au service de l'eau	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Accès au service de l'eau	34,89	35,76
Terme fixe d'abonnement annuel	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Abonnement au service 12/15 mm	34,95	35,83
Abonnement au service 20 mm	41,71	42,75
Abonnement au service 25/30 mm	66,07	67,72
Abonnement au service 40 mm	105,59	108,22
Abonnement au service 60 mm	250,53	256,79
Abonnement au service 80 mm	367,21	376,39
Abonnement au service 100 mm	635,39	651,27
Abonnement au service 150 mm	1 347,98	1 381,68
Abonnement au service 200 mm	1 972,61	2 021,93
Abonnement au service 250 mm	2 581,61	2 646,15
Terme fixe d'abonnement annuel pour les compteurs individuels en collectif	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Calibre 12/15 mm	25,22	25,85

### II - DISTRIBUTION EAU POTABLE

Consommation EAU en euros HT/m3	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
De 0 à 40 m3/an	0,9472	0,9709
De 41 à 100 m3/an	1,1327	1,1610
De 101 à 160 m3/an	1,4238	1,4594
De 161 à 300 m3/an	1,4899	1,5272
Au-delà de 300 m3/an	1,5956	1,6355
CONTRE VALEUR Redevance prélèvement AESN à la source en eau	taux 2021 en € /m3	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en € /m3
CONTRE VALEUR Redevance prélèvement AESN à la source en eau	0,1000	0,1000
Location, entretien d'appareils de comptage pour concession entrepreneur (Prise d'eau sur l'appareil public)	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Location, entretien d'appareils de comptage pour concession entrepreneur (Prise d'eau sur l'appareil public)	404,32	414,43
Redevance pour branchement incendie	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Calibre 40 mm	31,93	32,73
Calibre 60 mm	63,70	65,30
Calibre 80 mm	87,59	89,78
Calibre 100 mm	172,50	176,81
Calibre 150 mm	372,74	382,06
Calibre 200 mm	653,58	669,92
Calibre 250 mm	1 021,14	1 046,66
Calibre 300 mm	1 470,45	1 507,22

### III - REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Redevance d'assainissement collectif	Tarifs 2021 en € HT/m3	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en € HT/m3
Redevance	1,3845	1,4191

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 076-200023414-20211215-C2021\_0597-DE

#### IV - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PFAC	Tarifs 2021 en € HT /m <sup>2</sup> de surface de plancher	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en € HT /m <sup>2</sup> de surface de plancher
"Domestiques"	9,65	9,89
"Assimilés domestiques"		

#### V - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF \*\*

installation existante	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Premier contrôle diagnostic		
Part du propriétaire	45,00	45,00
Part de l'occupant	95,00	95,00
Contrôle périodique à la charge d'occupant	95,00	95,00
Majoration pour déplacement isolé dans le cadre d'un contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	60,00	60,00
contre visite(s) pour vérification de la réalisation des travaux	95,00	95,00
Déplacement (contrôle non réalisé du fait de l'usager)	60,00	60,00

installation neuve ou à réhabiliter	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Examen préalable de la conception	50,00	50,00
Vérification de l'exécution de travaux	150,00	97,00
Coût de référence d'une installation neuve (il s'agit du coût moyen d'une installation classique autonome constaté par les agents du SPANC en cohérence avec le prix de référence de l'agence de l'eau - Renvoi à l'article 10 du règlement de service assainissement collectif)	9 200,00	9 200,00

#### VI - AUTRES TARIFS

Incidents de paiement	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Frais de rejet de prélèvement (par incident)*	6,43	6,59
Tarifs spéciaux	Tarifs 2021 en € /m <sup>3</sup>	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €/m <sup>3</sup>
Eau prise aux appareils publics, dont la capacité est mesurée ou délivrée forfaitairement au mètre cube après évaluation de la quantité par des entreprises ou directement par la Régie Eau; volume minimum facturé 10 m <sup>3</sup>	1,37	1,41
Pénalité prévue au règlement de service eau	Tarifs 2021 en €	Tarifs à partir du 1er janvier 2022 en €
Pénalité pour non accessibilité au dispositif de comptage	129,23	132,46
Pénalité pour bris de scellé sur compteur ou module radio	114,89	117,76
Pénalité pour détérioration occasionnant un défaut du comptage	193,84	198,68

#### RAPPEL TAUX AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (XI programme pour les années 2019-2024)

	taux 2021 en € /m <sup>3</sup>	taux 2022 en € /m <sup>3</sup>
redevance pour MODERNISATION des réseaux de collecte à usage domestique et assimilé domestique (€/m <sup>3</sup> )	0,185	0,185
redevance pour MODERNISATION des réseaux de collecte à usage NON domestique et assimilé domestique (€/m <sup>3</sup> )	0,24	0,24
redevance pour POLLUTION de l'eau		
Zone de base	0,22	0,22
Zone moyenne	0,38	0,38
Zone renforcée	0,42	0,42

\* Conformément à l'article L2224-12-2-1 du CGCT : Aucun frais lié au rejet de paiement ne peut être imputé par les services d'eau potable et d'assainissement aux personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels qui ont obtenu, pour la facture ayant généré des frais de rejet de paiement par la banque ou dans les douze mois précédant la date limite de paiement de ladite facture, une aide accordée pour le paiement de la fourniture d'eau par le Fonds de solidarité pour le logement ou le centre communal d'action sociale ou qui bénéficient, le cas échéant, d'un tarif social mis en place par le service public d'eau potable ou d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 076-200023414-20211215-C2021\_0597-DE

\*\* Remarques concernant le taux de TVA applicable : Le contrôle, qu'il soit assuré par le SPANC ou délégué à un prestataire privé, est soumis au taux intermédiaire de TVA de 10 %; Les études (et frais de service associés) sont soumises au taux plein de 20 % si elles ne sont pas suivies de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique. Si la maîtrise d'oeuvre des travaux est assurée ultérieurement par le prestataire qui a réalisé les prestations d'études, le taux de TVA réduit à 10% est appliqué pour les travaux, les frais d'études préalables, les frais de maîtrise d'oeuvre et les frais de SPANC. La différence de TVA sera déduite du solde de la convention travaux.